

## Les sciences sociales en France : développement et turbulences dans les années 1970

Entretien entre Edmond Lisle et Olivier Martin, 27 juin 2001

**Edmond Lisle**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-cnrs/543>

DOI : 10.4000/histoire-cnrs.543

ISSN : 1955-2408

### Éditeur

CNRS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 5 novembre 2002

ISBN : 978-2-271-06067-9

ISSN : 1298-9800

### Référence électronique

Edmond Lisle, « Les sciences sociales en France : développement et turbulences dans les années 1970 », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 7 | 2002, mis en ligne le 18 octobre 2006, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/543> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.543>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Comité pour l'histoire du CNRS

---

# Les sciences sociales en France : développement et turbulences dans les années 1970

Entretien entre Edmond Lisle et Olivier Martin, 27 juin 2001

Edmond Lisle

---

- 1 **Olivier Martin** : Avant d'évoquer les turbulences que les sciences sociales ont traversées à la fin des années 1970, il me semble nécessaire de revenir au contexte des années 1960 et 1970. C'est une époque de fort développement institutionnel, universitaire et humain des sciences sociales. Je voudrais notamment que nous évoquions en quelques mots les raisons de ce fort développement.
- 2 **Edmond Lisle** : Il faut en effet se replacer dans le contexte des années 1950 et surtout durant les années 1960 puis 1970 : c'est effectivement une période de très fort développement des sciences sociales et humaines. Ce développement concerne deux types de lieux : l'Université d'une part, avec la démocratisation de l'enseignement supérieur et le recrutement d'enseignants ; les instances hors Université d'autre part, avec la création d'organismes ou d'instituts conduisant des recherches appliquées sur des questions sociales et économiques, et bien sûr avec le développement des sciences humaines et sociales au CNRS.
- 3 La massification de l'enseignement supérieur, l'ouverture des portes de l'Université à un beaucoup plus grand nombre d'étudiants, sont des événements connus. En revanche, on oublie souvent la croissance des recherches appliquées, des enquêtes de terrain soutenues par les grands ministères, par le commissariat du Plan, et par les grandes administrations. Il ne faut pas oublier que la « demande sociale » est forte et qu'elle a abouti au développement de structures de recherche en marge ou à l'extérieur de l'Université ou du CNRS.
- 4 Je souhaiterais citer au moins trois exemples emblématiques. Le premier exemple est celui des études sur l'aménagement du territoire. Ces études sur le développement urbain, sur les enjeux des constructions massives de l'après-guerre, ont été le fait d'équipes constituées de manière ad hoc, au sein du ministère de l'équipement ou

financées par des ministères. Ces équipes étaient souvent de simples associations de type « loi de 1901 », dirigées par des professeurs d'Université, de géographie par exemple, qui voyaient là l'occasion de payer des doctorants pour faire les études concrètes demandées par les ministères. Je fus très intimement associé à cet effort puisque j'étais, à partir de 1955-1956, directeur adjoint du Crédoc<sup>1</sup>, qui était l'un de ces organismes de recherche dépendant à l'époque du commissariat de la Productivité et ensuite du commissariat du Plan, financé en partie par ces commissariats. Le Plan, qui était l'administration de tutelle, mais aussi d'autres administrations, entreprises ou villes, finançaient ces recherches. Ainsi, par exemple, nous avons travaillé sur le développement de la ville de Marseille dès 1959-1960.

- 5 Cet exemple reflète bien l'état d'esprit du commissariat du Plan : la science est là pour nous aider à imaginer, à concevoir, à conduire le développement et la modernisation de la France. Au-delà du Plan, la haute administration, les hauts fonctionnaires, voyaient dans ces recherches des outils devant permettre à la France de retrouver le chemin du développement économique et industriel, et ainsi de regagner une toute première place dans le monde. Il faut ici citer François Bloch-Lainé, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations durant la décennie 1950, qui a très fortement soutenu les études sur l'aménagement du territoire.
- 6 C'est ainsi que les années 1950 et 1960 ont été marquées par cet énorme essor des études appliquées pour aider à conduire le développement de la France : recherches sur l'aménagement du territoire, les réseaux des transports, les réseaux des villes, le développement urbain...
- 7 Mon deuxième exemple concerne les études sur la consommation. Les connaissances sur les consommations des Français étaient très réduites. Le Crédoc a été créé pour se saisir de cet objet et produire des analyses, notamment statistiques, sur les comportements des consommateurs – l'Insee ne pouvait faire face aux nouveaux besoins statistiques en la matière<sup>2</sup>. Lorsque je suis arrivé en 1955-1956 au Crédoc comme directeur adjoint, l'une de mes toutes premières tâches fut, à la demande du directeur général de l'Insee de l'époque, Francis Closon<sup>3</sup>, de concevoir une enquête, et d'en trouver le financement afférent, sur le comportement des Français en matière d'automobiles. L'Insee sentait qu'il y avait une explosion de la demande de voitures mais n'avait pas d'instrument statistique pour la mesurer : ni les ressources financières, ni les moyens techniques. Le Crédoc a été chargé de trouver l'argent et j'ai passé 18 mois à faire le tour des constructeurs d'automobiles, des grandes entreprises pétrolières, pour réunir, si mes souvenirs sont exacts, environ 25 millions de francs de l'époque pour financer une enquête qui a eu lieu en 1958. L'enquête a porté sur 6 000 propriétaires de voitures : ils ont été interrogés sur les voitures, sur leur budget automobile, sur leurs usages. C'est un exemple du besoin de statistiques pour savoir où on en est, où on va. Le service public ne pouvant pas répondre à tous ces besoins, on a donc suscité massivement la création d'équipes nouvelles. Le Crédoc constituait une structure très officielle tout en étant en marge des institutions les plus classiques (Insee, Plan, ministères). Le Crédoc n'est pas une exception : il y a également eu toute une floraison d'équipes, plus ou moins durables, plus ou moins reconnues, autour de l'Université, autour des ministères. Les géographes, les économistes voire les sociologues étaient mobilisés dans ces recherches.
- 8 Le troisième exemple de secteur ayant fait l'objet d'investigation est le secteur de la santé et de la politique familiale. La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) et la

Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ont financé de très nombreuses études sur les conditions de vie des familles, sur la sécurité et la protection sociale, sur les dépenses de santé. L'ancienne division médicale du Crédoc, qui est devenue le Credes (Centre de recherche sur l'économie de la santé, rattaché à la Cnam) lorsqu'il s'est constitué en équipe autonome, étudiait ces questions. Les universitaires étaient associés aux travaux de ces instituts et « structures indépendantes de recherche », même si les responsables de ces principales structures étaient souvent des hauts fonctionnaires. Ainsi, Henri Guitton, à l'époque professeur d'économie de la faculté de sciences économiques de Paris, qui avait senti ce problème de développement de la santé, avait conçu des enseignements sur l'économie de la santé. Il était associé aux recherches du Crédoc.

- 9 Les sciences sociales irriguaient les ministères, les administrations et les grandes entreprises industrielles et commerciales à la fois par les études qu'elles produisaient mais aussi par des outils d'analyse qu'elles diffusaient. Par exemple, dans ces années 1955 à 1965, le Crédoc a organisé un grand nombre de séminaires pour des chefs d'entreprises et des cadres pour leur apprendre les techniques d'étude de marché. Et un de mes collègues, Michel Rocard, inspecteur des finances, participait à ces séances de formation de cadres supérieurs en entreprise pour leur inculquer ses connaissances de l'économie contemporaine, de la comptabilité nationale, mais également des techniques d'étude de marché et d'enquêtes par sondages.
- 10 **O. M. :** à l'époque, les sciences humaines et sociales semblent donc constituer un instrument de la politique du développement économique et social ?
- 11 **E. L. :** Absolument. Les sciences étaient perçues comme devant permettre de mieux connaître la société, ce que les gens font, ce qu'ils dépensent et comment ils vivent. C'est également à cette époque que les travaux sur les opinions des Français se sont fortement développés. Il faut ici évidemment citer le sociologue Jean Stoetzel, qui avait créé l'Ifop, l'Institut français de l'opinion publique, qui réalisait des enquêtes utiles aux entreprises.
- 12 Au-delà des centres spécialisés et des structures particulières, il existait une instance plus générale, le Cordes (Comité de coordination et d'orientation des recherches sur le développement économique et social), qui permit le financement de nombreuses études.
- 13 **O. M. :** Le portrait que vous dressez ici nous montre bien la naissance d'une forme d'institutions, d'organismes qui sont para-académiques, qui sont en dehors du CNRS, qui sont en dehors de l'Université. Mais à la même époque, que se passe-t-il du côté du CNRS justement ?
- 14 **E. L. :** Il faut se rappeler que pour les spécialistes des sciences sociales, dans les années 1950 au moins, le CNRS était un sigle assez mystérieux. C'était une petite structure : il n'existait par exemple qu'un seul laboratoire CNRS en sociologie, le Centre d'études sociologiques (CES)<sup>4</sup>. Dans les années 1960, les choses changent : le CNRS bénéficie lui aussi de nombreux recrutements. Howard Machin l'a bien dit : « Entre 1945 et 1968, la recherche en sciences sociales en France [au CNRS] passa d'une minuscule et marginale activité intellectuelle, impliquant une petite poignée d'individus, à un service national de grande échelle, dépensant des millions de francs et employant des milliers de personnes.<sup>5</sup> »

- 15 C'était très différent selon les secteurs scientifiques. Je laisse de côté les sciences de la nature et les sciences de la vie – car je crois qu'il faudrait faire deux sous-ensembles distincts, sciences de la nature et sciences de la vie. Pour les sciences sociales, ce qui s'est passé au CNRS dans les années 1960, est lié à la forte croissance de l'Université et aux besoins d'enseignement du supérieur dans des disciplines telles que l'histoire et la géographie. Des postes étaient créés dans l'enseignement supérieur : il fallait donc des docteurs. Pour les disciplines des sciences humaines et sociales, le CNRS a constitué un lieu d'accueil temporaire : pendant 4 ans, 6 ans maximum, les jeunes agrégés ou les jeunes universitaires venaient faire leur thèse au CNRS. Le CNRS dans les années 1960 a été un lieu où ont été préparées des thèses de l'enseignement supérieur.
- 16 **O. M.** : Comment et à quelle époque avez-vous quitté le Credoc pour rejoindre le CNRS ?
- 17 **E. L.** : Dans les années 1950, avant de quitter l'Angleterre pour arriver en France, j'avais fait la connaissance de Pierre Bauchet à l'Isea (Institut de science économique appliquée) créé par François Perroux. Ce dernier m'avait recruté à ma sortie d'Oxford en 1950 comme jeune attaché de recherche au bureau de Londres de l'Isea où je suis resté de 1950 à 1953 avant de rejoindre le bureau de Paris où j'ai travaillé de 1953 à 1956. Cette rencontre a été suivie de contacts et d'échanges fructueux. On se voyait beaucoup.
- 18 Pierre Bauchet a été professeur à la faculté de droit et de sciences économiques de Paris puis directeur des études à l'Ena, avant d'être nommé directeur scientifique au CNRS en 1968. Il souhaitait développer les recherches pratiques et les recherches de terrain au CNRS. Il m'a donc demandé de poser ma candidature au CNRS, ce que j'ai fait en 1967. J'ai été recruté au CNRS d'abord comme maître de recherches, puis comme directeur de recherche l'année d'après. Pierre Bauchet voyait dans l'arrivée de quelqu'un ayant mon profil le moyen de renforcer le département économie avec un économiste de terrain, qui avait fait ses preuves comme directeur d'organisme, comme organisateur d'enquêtes à grande échelle, comme gestionnaire. Face aux facultés d'économie où des gens très cultivés et extraordinairement distingués enseignaient mais sans de réelles possibilités de conduire des enquêtes de terrain, Pierre Bauchet souhaitait développer au CNRS un pôle de recherche appliquée et empirique en économie et, au-delà, dans les autres secteurs des sciences sociales. Il voulait intégrer au CNRS des spécialistes des sciences sociales qui n'étaient pas de purs théoriciens, des chercheurs qui avaient la volonté et le goût pour les études de terrain, les cas concrets et les recherches pratiques. J'étais un « bon exemple » de ce type de profil.
- 19 Vers 1972, il m'a présenté à Hubert Curien qui était alors le directeur général du CNRS<sup>6</sup>. Il a proposé à Hubert Curien que je prenne sa succession comme directeur des sciences sociales : Hubert Curien avait accepté mais il a été remplacé par Bernard Grégory avant que la décision ne devienne officielle. Bernard Grégory m'a finalement nommé directeur scientifique des sciences sociales en mai 1974. Outre mes activités de chercheur, je connaissais assez bien le fonctionnement interne du CNRS puisque j'étais, depuis 1972, membre de la commission des sciences économiques, avec Henri Guitton et Maurice Allais.
- 20 **O. M.** : Lorsque vous devenez directeur scientifique des sciences sociales en 1974, quelles sont vos prérogatives ? Qu'entend-on par « sciences sociales » au CNRS à l'époque ?

- 21 **E. L.** : Les sciences de l'homme étaient divisées, en 1975, en deux grands départements : le département des lettres, langues et humanités, sous la direction de Bernard Pottier<sup>7</sup>, et le département des sciences sociales, dont j'avais la responsabilité. La frontière entre ces deux départements était floue : par exemple, l'archéologie était à cheval entre les deux, comme les travaux sur la civilisation orientale.
- 22 Mon département, celui des sciences sociales, était composé de six sections : la section d'économie, celle de droit et de science politique, celle d'anthropologie, d'ethnologie et de préhistoire, la section de sociologie et de démographie, celle d'histoire moderne et contemporaine, et enfin la section de géographie physique et humaine. Il faut également évoquer le cas de la psychologie, qui était à cheval entre mon département, qui comprenait la psychologie sociale, et le département des sciences médicales, qui comportait la psychologie clinique.
- 23 Chacune des disciplines, ou groupe de disciplines du département des sciences sociales, avait une personnalité spécifique, une identité propre. La situation et le statut de la sociologie ne sont pas ceux de l'économie, ni ceux de l'histoire et du droit. Leur rapport au terrain, leur statut dans l'Université, les voies de leur recrutement, les formes de légitimité de leurs travaux, sont tout à fait différents. Prenons l'exemple de l'économie : elle est présente à l'Université, initialement dans les facultés de droit. Le recrutement des enseignants en économie est très sélectif puisqu'il faut passer le concours d'agrégation du supérieur. à côté des économistes universitaires, il y avait et il y a toujours les économistes issus des grandes écoles d'ingénieur et de gestion : notamment les X-Ponts, les X-Mines et les X-Ensaë. Ce sont des ingénieurs ayant réussi des concours très élitistes où les mathématiques jouent un rôle central. C'est le profil de l'ingénieur-économiste, qui est radicalement différent du profil de l'économiste universitaire, de l'économiste-juriste. Ces ingénieurs-économistes exercent leurs talents dans les grandes entreprises (EDF, SNCF) et maintenant dans les grands organismes financiers, bancaires ou assuranciers. Ils utilisent des modèles et des méthodes mathématiques sophistiquées pour analyser les données économiques (économétrie, séries temporelles). Enfin, à côté de ces deux principaux profils, il y avait également beaucoup d'économistes qui avaient fait leur preuve sur le terrain, qui avaient travaillé dans diverses structures industrielles et scientifiques, mais qui n'étaient pas passés dans une de ces deux voies royales. Ils n'avaient passé aucun concours sélectif : ni l'agrégation ni les concours des grandes écoles scientifiques comme l'X, les Mines ou l'Ensaë.
- 24 Le cas de la sociologie est assez différent. Avant les années 1960, la sociologie n'était pas présente à l'Université mais seulement dans quelques établissements comme l'école pratique des hautes études (EPHE VI<sup>e</sup> section devenue EHESS depuis 1975<sup>8</sup>) ou le CNRS (avec le Centre d'études sociologiques). Son recrutement est très particulier : plusieurs grands sociologues français de l'après-guerre sont des gens qui ont commencé leur formation dans d'autres disciplines : typiquement le profil était celui de l'agrégé de philosophie passant par l'École normale supérieure. à côté des quelques sociologues venus de la philosophie et plus généralement de filières sélectives comme les mathématiques et qui étaient donc passés par des filières reconnues dans le système universitaire français, la plupart des sociologues n'avaient pas de formation spécialisée. Ils avaient acquis leur compétence sur le terrain, en conduisant des enquêtes pratiques. Sans formation validée et incontestable car universitairement reconnue, ils étaient avant tout autodidactes.

- 25 **O. M.** : La différence entre la sociologie et l'économie ne réside pas seulement dans la formation des membres de chacune de ces deux disciplines. La sociologie est une discipline très jeune, du point de vue universitaire : les chaires universitaires de sociologie sont en nombre très limitées durant les années 1950 et 1960<sup>9</sup> ; les étudiants sont peu nombreux. Rappelons simplement que la licence de sociologie n'est créée qu'en 1958.
- 26 **E. L.** : Tout cela est vrai. Mais la situation change profondément durant les années 1960. Avec la demande étudiante, la sociologie est devenue une discipline universitaire importante au cours des années 1960 : énormément de jeunes étudiants ont voulu apprendre la sociologie. Je pense qu'il existait une poussée très forte de la part des étudiants envers une discipline attrayante, parce qu'elle analyse la société dans un sens critique. N'oublions pas cette fonction des sciences sociales en général : analyser la société, notamment la société qui nous entoure et avec laquelle nous vivons. Durant les années 1960, qui était très politisée voire critique, la sociologie est apparue comme une discipline permettant de mieux comprendre et parfois critiquer la société. Les sciences sociales sont toujours considérées avec une certaine méfiance par le pouvoir politique : les sciences sociales dérangent, parce qu'elles ont pour première fonction de décrire la société, de manière très détaillée, très précise, et ce qu'on voit n'est pas toujours très beau à voir. C'est une des fonctions des sciences sociales : décrire la société, dévoiler son fonctionnement. Cela satisfait très largement la jeunesse, inquiète par définition du pouvoir. Je me souviens d'un colloque international de sociologie à Varna, en Bulgarie, en 1971 ou 1973, et les soi-disant sociologues des pays de l'Est disaient : « Il n'y a rien à étudier, tout se passe parfaitement bien chez nous. » Cela était totalement contraire à notre conception des sciences sociales, dans nos démocraties occidentales où la fonction même des sciences sociales, de la sociologie mais aussi de l'économie et de la géographie, c'est d'observer, analyser et de critiquer la société. C'est moins vrai pour l'histoire : décrire le passé est moins dérangeant, surtout s'il s'agit d'un passé lointain, exotique...
- 27 Les sociologues ou économistes ayant acquis leur compétence sur le terrain, hors de toute formation universitaire diplômante et spécialisée, sont devenus des « hors-statuts » du CNRS dans les années 1970. Leur arrivée au CNRS a longtemps bloqué le recrutement. Et c'est, je crois, une des raisons des menaces qui ont pesé sur les sciences sociales à la fin des années 1970 en France.
- 28 **O. M.** : J'aimerais que nous nous arrêtons sur les hors-statuts. Ce sont donc des chercheurs ayant travaillé sur contrats, en liaison avec le CNRS, mais sans disposer d'un statut CNRS ou universitaire. Quand et comment sont-ils devenus membres du CNRS ?
- 29 **E. L.** : Les hors-statuts sont des chercheurs qui avaient certainement un diplôme universitaire, une licence ou une maîtrise, plus rarement une thèse, mais qui avaient surtout acquis une grande expérience du travail de terrain et avaient conduit des recherches sur contrat. Ils avaient produit beaucoup de rapports, beaucoup de textes qu'on appelle la « littérature grise ». Les centres d'études et de recherches, qui ont proliféré en marge des universités et qui étaient soutenus et animés par des professeurs d'Université, ont donné naissance à beaucoup de publications. Elles ont probablement servi dans des travaux de doctorats ou dans les travaux de synthèse devenus célèbres : elles étaient parfois de grande valeur, fournissaient des documents et des analyses très enrichissantes. Mais ces publications étaient des publications sans comité de lecture, de la simple littérature grise : il n'y avait aucune forme de validation de ces publications

par des systèmes comme des comités de lecture (qui existent pour les grandes revues, notamment internationales) ou comme des rapports d'évaluation (qui existent pour les thèses).

- 30 Les hors-statuts sont donc des chercheurs sous contrats mais sans statut bien défini qui ont été intégrés au CNRS à partir de 1976-1978. Nous pouvons trouver les traces de cette volonté dans les documents de préparation du 7<sup>e</sup> Plan (1976-1980). Nous pouvons y lire<sup>10</sup> : « La politique du personnel en sciences de l'Homme devra enfin assurer, en application des décisions prises par le gouvernement, l'intégration dans les cadres statutaires normaux des organismes de recherche des personnels scientifiques actuellement rémunérés sur crédits de contrats. » Initialement, c'est-à-dire durant les années 1974-1975, les recrutements concernaient seulement quelques dizaines de personnes, toutes disciplines et départements confondus. Puis, à partir de 1977-1978, la DGRST a imposé une vague d'intégration massive. Cela résultait d'une décision prise par le président Valéry Giscard D'Estaing, en accord avec Pierre Aigrain<sup>11</sup> qui était alors secrétaire d'État à la Recherche (auprès du Premier ministre).
- 31 C'est donc une politique très réfléchie, très consciente, qui mesure après dix ou quinze années d'existence ce que cette recherche « hors statut », c'est-à-dire par contrat ponctuel, a apporté comme progrès des connaissances. La contribution de ces chercheurs était jugée suffisamment importante et leur situation peu satisfaisante sur le plan humain comme administratif pour que la décision fût prise, en plus haut lieu, de les intégrer aux corps de chercheurs statutaires du CNRS. Cette décision a été une décision politique. Il y a évidemment eu quelques remous, chez les universitaires et chercheurs eux-mêmes, devant cette décision : chacun voulait voir intégrer ses propres collaborateurs mais criait au scandale lorsque était évoquée l'intégration des collaborateurs des collègues !
- 32 Revenons au rôle, essentiel et stratégique, que joue le concours dans l'espace académique et administratif français. Le concours est une tradition républicaine : il faut faire ses preuves et montrer ses capacités au cours d'une épreuve égalitaire et sélective pour être reconnu et promu. Les hors-statuts ont échappé à cette règle traditionnelle. Ils ont rejoint le CNRS en ayant acquis leur expérience sur le terrain. Cette expérience vaut parfois tous les diplômes du monde, elle peut résulter de longues années de travail et être irremplaçable. Il n'en reste pas moins qu'ils n'ont passé aucun concours sélectif et ne possèdent aucun titre universitaire ou scientifique reconnu et incontestable. C'est leur vice congénital : lorsqu'ils ont été intégrés au CNRS, l'*establishment* universitaire et scientifique a dit : « que sont ces gens-là ? », « en quoi méritent-ils leur place ? ». à ce premier vice s'ajoutait le fait que très souvent ces chercheurs n'avaient jamais publié dans des revues internationales, des revues reconnues ou des journaux à comité de lecture. Comme nous l'avons vu, leurs publications étaient principalement constituées de rapports, de littérature grise. Bref, indépendamment de l'intérêt de leurs travaux, ils n'avaient aucun des attributs leur permettant de postuler, en toute légitimité, au CNRS : ni titre universitaire incontestable ; ni publications incontestables.
- 33 **O. M.** : Contrairement à une hypothèse qui peut paraître plausible *a priori*, les débats sur l'intégration et la situation des hors statuts n'est pas un débat qui a opposé les sciences de la vie et de la nature aux sciences sociales. La ligne de fracture ne passe pas entre les disciplines ou des secteurs disciplinaires mais plutôt entre les chercheurs selon leurs diplômes et leurs types de publication.

- 34 **E. L. :** En effet. Pour bien comprendre, il faut rappeler quel était l'état d'esprit de la maison CNRS. Les spécialistes des sciences de la nature, et notamment les physiciens, ont très souvent jeté un regard suspect sur les sciences sociales. Le CNRS, c'était la maison de la physique. Il l'est longtemps resté. Il a fallu des années avant qu'il y ait un directeur biologiste, François Kourilsky<sup>12</sup>. La science, c'est la physique. Tout ce qui ne ressemble pas à la physique, ce n'est pas de la science. Et nous avions au CNRS à vivre constamment dans cette situation où il fallait convaincre nos collègues physiciens que les sciences sociales étaient également de la science, de la science aussi bonne et rigoureuse que la physique.
- 35 Face aux critiques de fond sur le statut et la nature des connaissances acquises par les sciences sociales, ce sont les modes de recrutement et de publications qui permettaient d'assurer la situation des sciences sociales et de trouver grâce aux yeux des physiciens. Quand les gens qu'on recrutait avaient fait l'École normale supérieure, en section lettres ou latin-grec, pour les physiciens, souvent issus de l'École normale supérieure (section physique), c'était parfait. C'était la porte d'entrée, il n'y a jamais eu de problème de la part de physiciens agrégés normaliens à reconnaître un normalien helléniste ; ça coulait de source, c'était bon par définition. En dehors de ceux-ci, pour les économistes, il fallait avoir réussi le concours d'entrée X-Mines-Ponts, ça comptait. Pas de problème. Ou l'agrégation de sciences économiques. Et si on venait de l'étranger, il fallait être issu d'une université prestigieuse : je crois que je passais la rampe parce que je sortais d'Oxford et que le concours d'entrée à Oxford est connu pour être difficile et s'apparente à un concours de grande école. Un chercheur qui n'aurait fait que l'Université, un deuxième cycle universitaire et rien d'autre, n'avait aucune chance ; et si, comme publications, il n'avait que de la littérature grise, il avait encore moins de chances !
- 36 L'autre critère de reconnaissance et de validité était l'existence d'un système de publication avec des comités de lecture, voire des comités de lecture internationaux. Si un sociologue ou un économiste publiait dans une revue d'envergure internationale et possédant un comité de lecture, sa crédibilité auprès des physiciens était difficilement contestable. C'est la raison pour laquelle, notamment suite à l'intégration des hors statuts, nous avons encouragé les publications dans des journaux internationaux à comité de lecture. Et c'est maintenant un critère courant pour l'admission au CNRS. Dans les années 1970, c'était nouveau. Mais on l'a introduit massivement à cette occasion. Et ce pour que justement au sein du CNRS nous puissions dire à nos collègues physiciens et autres que les sciences sociales c'est de la bonne science.
- 37 **O. M. :** Revenons aux hors statuts : combien étaient-ils ?
- 38 **E. L. :** Combien étaient-ils ? Plusieurs milliers, si nous incluons les hors statuts des sciences de la vie. Il y en a eu pas mal en biologie et médecine. Dans les seules sciences de l'homme, quelques centaines ; trois cents environ. Et là encore, très concentrés dans certaines disciplines, massivement en sociologie, pas mal en économie, quoique beaucoup moins, presque personne dans les autres disciplines.
- 39 **O. M. :** Revenons à la chronologie historique et à un autre événement des années 1970. À la fin des années 1970, dans ce contexte où les sciences sociales et leurs chercheurs ont trouvé place et légitimité à la fois au CNRS et à l'extérieur, le Premier ministre de l'époque, Raymond Barre, demande à Michel Massenet un rapport sur les sciences et les statuts des chercheurs. Ce rapport suggère assez fermement de distinguer le statut des chercheurs en sciences de la nature et de la vie et le statut des spécialistes des sciences

sociales. Au fond, il propose de retirer aux chercheurs en sciences sociales leur statut de chercheur à vie et donc de retirer les sciences sociales du CNRS.

- 40 Pourriez-vous nous parler un peu plus de ce rapport Massenet, et évoquer la raison pour laquelle cette menace resurgit à ce moment-là ?
- 41 E. L. : Michel Massenet<sup>13</sup>, conseiller d'État, ancien élève de l'École nationale d'administration, fut le conseiller de Robert Schuman, garde des Sceaux en 1955, puis le conseiller technique de Jacques Soustelle en 1958-1959, lorsque celui-ci était membre du gouvernement de Gaulle, chargé de l'Information puis des Affaires atomiques. De 1961 à 1970, il a dirigé le groupe de travail relatif à la réflexion sur la logique de la prévision mis en place par la fondation Ford. Il a été président du conseil d'administration de l'université de Compiègne en 1978. Il avait également été au secrétariat général du gouvernement. Tout cela faisait de lui un bon connaisseur de l'administration française et des fonctionnaires.
- 42 En juillet 1978, Raymond Barre lui demande de réexaminer « les règles, les pratiques en vigueur qui intéressent le recrutement, l'affectation et le déroulement de carrière des chercheurs et ingénieurs de recherche<sup>14</sup> ». C'est fin 1978 ou début 1979 que Michel Massenet lui remet son rapport. Ce rapport contenait d'excellentes analyses : il posait en tout cas de bonnes questions et notamment la question du statut de « chercheur à vie » : « Est-il souhaitable, rentable et productif de recruter des chercheurs qui seront chercheurs à vie ? » Ce que ce rapport dit sur l'emploi scientifique est plein de bon sens. Il dit « vous avez là une population de gens qu'on recrute à vie et est-ce une bonne chose ? ». Cette question n'était pas nouvelle : elle avait déjà été débattue au CNRS, en plus haut lieu, notamment après le départ de Bernard Grégory et l'arrivée de Robert Chabbal à la direction générale en octobre 1976. Ayant beaucoup voyagé et observé les modes d'organisation de la recherche à l'étranger, Robert Chabbal, qui était physicien, se demandait si c'était une bonne chose d'avoir des chercheurs à vie. Mon opinion personnelle est que ce n'est pas une bonne chose d'être chercheur à vie. Je suis rentré au CNRS tard, je n'y ai fait que la moitié d'une carrière. La mobilité me semble être une exigence incontournable. Du reste, dans la réforme du statut du CNRS qui était en cours à ce moment-là, cette exigence de mobilité était mentionnée. La réforme du statut du CNRS ne remettait pas en cause la notion qu'on entre au CNRS en principe pour la vie, mais incluait des fortes exigences de mobilité : mobilité vers l'enseignement supérieur, mobilité vers les entreprises ou les administrations, mobilité géographique notamment pour aller sur le terrain. Cette réforme devait décourager ceux qui avaient l'ambition de faire toute leur carrière au CNRS en restant dans le même laboratoire toute leur vie : ils ne devaient avoir aucune chance de promotion.
- 43 Nous avons déjà engagé des mesures devant favoriser la mobilité, soit géographique, soit entre le CNRS, les universités, les grandes administrations et les entreprises. Le rapport Massenet allait dans ce sens. Nous souhaitions ouvrir plus largement le CNRS, en accueillant des enseignants du supérieur pour des périodes de deux ou trois ans afin qu'ils puissent développer une recherche en étant déchargés des contraintes et des obligations d'enseignement, ou des hauts fonctionnaires qui souhaitaient disposer de quelques années pour conduire une recherche et réflexion de fond que leurs activités ne leur permettaient pas de faire. Inversement, nous souhaitions obliger les chercheurs du CNRS à aller remplacer les enseignants ou occuper des postes dans la haute fonction publique, à des postes plus fonctionnels. Ces principes étaient malheureusement difficiles à mettre en œuvre : nous nous sommes heurtés à des questions de statut qui

rendaient ces passages et ces échanges à peu près impossibles. Il n'était pas facile de faire venir des chercheurs au CNRS en leur assurant qu'ils allaient garder leur statut et leurs privilèges, surtout s'il s'agissait de hauts fonctionnaires ou de membres des grands corps d'État. Par ailleurs, le monde de la recherche en sciences sociales étant hiérarchisé entre Paris et la province puis entre les grands centres de province et les petites villes, il n'était pas facile de faire circuler les chercheurs et les enseignants.

- 44 À l'Université, dans certaines disciplines, et notamment parmi les géographes et les historiens, on disait en substance « les chercheurs au CNRS sont privilégiés, ils n'ont pas d'obligation d'enseignement, ils ne font que de la recherche, et ils n'ont pas cette charge très lourde d'enseignement et ce n'est pas juste ». C'était un sentiment partagé par beaucoup d'universitaires : les chercheurs du CNRS avaient un statut privilégié parce qu'ils n'avaient pas d'obligation d'enseignement. Le rapport Massenet qui était très clair sur ce point et qui estimait nécessaire de développer des passerelles entre le CNRS et l'Université aurait pu rencontrer un écho favorable au sein de la communauté des chercheurs en sciences sociales.
- 45 **O. M. :** Quelles étaient les autres propositions du rapport Massenet ?
- 46 **E. L. :** Dans son rapport, Michel Massenet plaide également pour une meilleure gestion des carrières, pour des procédures d'évaluation sévères et régulières. Il défend l'idée que la progression dans une carrière doit être effectivement liée aux performances. Il analyse les faiblesses du système d'évaluation alors en vigueur et propose des réformes : l'enrichissement des critères d'évaluation en incluant les publications, les mobilités, les brevets et les inventions ; l'instauration d'une instance d'évaluation tripartite distincte de celle qui procède au recrutement. Ces idées n'étaient pas nécessairement rejetées par la communauté scientifique elle-même, y compris chez les spécialistes des sciences sociales.
- 47 **O. M. :** Pourtant ce rapport a fait naître une vive réaction de la part des responsables des sciences sociales au CNRS et de là auprès de la direction générale. Quel est le point qui vous a fait réagir ?
- 48 **E. L. :** Si, de façon générale, le rapport posait de bonnes questions et esquissait des réponses qui allaient plutôt dans le bon sens, il péchait néanmoins par méconnaissance de la situation réelle des sciences sociales et, surtout, proposait de traiter séparément les sciences sociales des autres sciences.
- 49 Je fus catastrophé et scandalisé par les deux pages sur les sciences sociales (sur un total de 128 pages), où apparaissait clairement qu'il ne connaissait rien aux sciences sociales et qu'il n'avait même fait aucun effort pour se renseigner. Ces deux pages, très courtes et peu informées, placées en toute fin de rapport presque en annexe, étaient révélatrices du peu d'attention que le rapport portait aux sciences sociales. Et j'étais par ailleurs irrité que les mesures les plus radicales proposées dans ce rapport soient destinées aux seules sciences sociales. D'une certaine manière, Michel Massenet ne faisait que suivre à la lettre les propositions glissées par Raymond Barre et son cabinet dans sa lettre de mission. Nous pouvons en effet lire dans cette lettre de mission, dès la première page, qu'un des objectifs assignés à Michel Massenet était de « différencier les politiques de recrutement selon les disciplines en tenant compte du fait que, notamment pour les humanités et les sciences sociales, il n'est pas nécessaire de concevoir des carrières de chercheur distinctes des carrières universitaires<sup>15</sup> ». La commande était claire et Michel Massenet n'est pas allé chercher plus loin.

- 50 Je crois que Michel Massenet a commis l'erreur de proposer un traitement différent pour les sciences sociales et pour les autres sciences. S'il avait dit « il faut remettre en cause la carrière de chercheur à vie, quelles que soient les disciplines », sa réforme aurait rencontré un écho plus favorable. Au lieu de cela, il affirmait sans plus de justification que « la notion de chercheur à vie se heurte dans les sciences humaines à des objections insurmontables<sup>16</sup> ». Le rapport préconisait de verser les chercheurs en SHS du CNRS dans l'Université car, écrivait-il, « sauf cas particuliers, par lesquels se manifeste le tempérament exceptionnel d'un individu, les vocations à la recherche en sciences humaines naissent dans l'enseignement. Un chercheur relevant de ces disciplines, qui renonce à enseigner, ne perd pas seulement ses qualités d'enseignant, mais aussi ses qualités de chercheur<sup>17</sup> ».
- 51 Tout en se refusant à le dire explicitement, la proposition de Massenet faisait écho à l'idée selon laquelle les sciences sociales n'ont pas besoin de véritables structures d'accueil, de véritables laboratoires et de véritables moyens. L'idée selon laquelle pour être un bon sociologue ou historien, du papier, des crayons et de l'intelligence suffisent, est une idée qui a longtemps prévalu. Il y aurait une différence profonde entre les besoins des sciences de la vie et de la nature d'une part, et les sciences sociales et humanités d'autre part. Le rapport Massenet reflète une idée alors en vogue : les sciences sociales, les humanités, n'ont pas besoin de grands laboratoires, de grands moyens d'observation, d'enquêtes. Il suffit d'avoir des gens de qualité, comme des normaliens-lettres et ça suffit. C'était un sentiment répandu dans ce milieu disons des lettrés, des érudits, des philosophes... Je crois que Michel Massenet reflétait ce qu'il avait entendu : par ses études, il avait fréquenté des gens dont le profil était plutôt celui du normalien-lettre. Il ne connaissait manifestement rien du tout aux sciences sociales s'appuyant sur des dispositifs d'observation et d'enquête. Il avait encore en tête le modèle du sociologue philosophe ou lettré et ne voyait pas la figure, relativement nouvelle mais beaucoup plus active et productive, du sociologue-ingénieur, du sociologue de terrain qui observe, enregistre et traite de gros volumes d'information, du sociologue-statisticien travaillant sur d'énormes bases de données. Il devait ignorer la figure de l'ingénieur-économiste, genre X-Pont, X-Mines. Et le sociologue ou l'économiste ne sont pas les seuls à avoir des besoins en informatique, en bases de données, en outils d'observation : les égyptologues aussi...
- 52 L'effet de ce rapport était d'autant plus important que nous n'avions rien vu venir : aucun signe, aucun message avant-coureur ne nous avait avertis des menaces qui pourraient peser sur les sciences sociales. Nous n'avions pas été consultés ni interrogés. Michel Massenet ne semble pas s'être sérieusement penché sur la situation des sciences sociales et leurs éventuelles spécificités : il n'a pas rencontré les principaux responsables du CNRS en la matière. Si ses propositions étaient retenues, la structuration et le renforcement d'un ensemble de disciplines, entrepris depuis dix ans, allaient être compromis par leur dilution dans un ensemble trop faible et peu structuré et par la fin de la cohabitation avec les sciences de la nature qui leur avait été si bénéfique. L'interdisciplinarité, notamment grâce aux ATP<sup>18</sup>, et la « contagion de la rigueur scientifique » qui en découlait, de même que la taille du CNRS et les moyens qu'il mettait à la disposition des sciences sociales en matière de coopération internationale et d'équipements informatiques et documentaires, avaient transformé les conditions de la recherche.

- 53 **O. M. :** Lors de la publication de ce rapport Massenet, quel était votre sentiment et celui de la direction générale du CNRS ?
- 54 **E. L. :** L'idée qu'il était possible voire souhaitable de séparer les sciences sociales et les humanités des autres disciplines scientifiques était en vogue. Après tout, il existait déjà plusieurs instituts spécialisés, comme le CEA pour la recherche atomique, comme l'Ined pour la démographie... Rappelons que dans un rapport de l'OCDE de 1974 consacré à l'organisation de la recherche, Stanley Hoffmann, Wassily Leontieff et Henry Tajfel préconisaient de sortir les sciences sociales du CNRS et de les regrouper dans un institut autonome et spécialisé<sup>19</sup> à l'image du *Social Science Research Council* de l'époque au Royaume-Uni. Comme en 1974 lors de la publication de ce rapport OCDE, la direction du CNRS a immédiatement réagi au rapport Massenet. Bernard Grégory comme
- 55 Robert Chabbal étaient fermement opposés à ce type d'idée : « Non, il faut que les sciences sociales restent au CNRS. Si nous souhaitons qu'elles se développent, elles sont mieux dans ce grand ensemble qui a beaucoup de moyens, qui est très riche, que toutes seules ; si elles sont isolées, elles risquent de capoter. »
- 56 À la suite de la publication du rapport, nous avons immédiatement fait appel à notre ministère de tutelle, la ministre des Universités, Alice Saunier-Séité. Elle était géographe, et était très sensible à nos arguments. Elle a estimé qu'elle devait en référer directement au président de la République et lui demander son arbitrage. La question n'était pas seulement une question de gestion du personnel, elle engageait également la politique générale de la France en matière de recherche et une réorganisation profonde ne pouvait pas se faire à la légère. Valéry Giscard d'Estaing a lui-même tranché en notre faveur. Nous avons trouvé dans un des conseillers du président, Charles Debbasch<sup>20</sup>, un allié. Finalement la décision a été prise en haut lieu, dans les couloirs des cabinets ministériels, avant que le rapport Massenet ne soit réellement devenu public et qu'il suscite des remous au sein des personnels du CNRS.
- 57 **O. M. :** La présidence de la République comme la ministre des Universités étaient opposées à de telles mesures. En fin de compte, qui soutenait les idées exposées dans le rapport Massenet ?
- 58 **E. L. :** Principalement l'hôtel Matignon, c'est-à-dire le Premier ministre Raymond Barre et son cabinet, en particulier Jean-Claude Casanova<sup>21</sup>. Je ne sais pas très bien pourquoi le Premier ministre et son cabinet souhaitaient engager une telle réforme. Je sais que Raymond Barre avait un mauvais souvenir de son passage au CNRS comme membre de la commission des sciences économiques dans les années 1960. Je crois qu'il était parti de cette commission avec le sentiment que le CNRS servait principalement de vache à lait à quelques individus qui se distribuaient les crédits entre eux. Cela ne suffit pas à expliquer la volonté de Raymond Barre, mais peut-être cela permet-il d'éclairer son état d'esprit. Sa lettre de mission est très explicite : il faut mettre fin à la notion de « chercheur à vie » dans les humanités et les sciences sociales.
- 59 **O. M. :** Derrière les questions de gestion du personnel du CNRS, n'y avait-il pas, dans le rapport Massenet, des motifs d'ordre budgétaire ?
- 60 **E. L. :** Je ne le pense pas. Les contraintes budgétaires étaient déjà fortes. Durant mon mandat de directeur scientifique, j'ai eu à gérer une période où les crédits diminuaient. Ce n'était pas facile. Les années 1960 avaient été des années de forte expansion. Et puis, en 1973, avec le choc pétrolier et ensuite la politique du franc fort, une réduction des déficits budgétaires, etc., les crédits pour la recherche ont décliné dans leur ensemble.

Sur la période de sept ans, de 1974 à 1981, de mon mandat de directeur scientifique, la diminution par tête de chercheur s'était élevée à 25 % en termes réels. Il y avait cette contrainte. Ce n'est pas en sortant les chercheurs du CNRS qu'on réduisait cela, très clairement. C'était peut-être un moyen effectivement de renflouer les budgets de l'Université qui étaient aussi défailants, mais ça ne faisait que transférer, ça ne résolvait rien. Est-ce que ça permettait de mieux encadrer des étudiants ? C'est possible, mais ce n'est pas un argument qui est mis en avant à l'époque. En tout cas, ce n'est pas le souvenir que j'en ai.

- 61 **O. M.** : Et n'y avait-il pas des motifs d'ordre politique ? Certains décideurs politiques n'étaient-ils pas irrités par la politisation excessive des sciences sociales, de la sociologie en particulier ?
- 62 **E. L.** : La réponse n'est pas simple car si la recherche en sciences sociales était politisée, il ne faut pas oublier deux choses : *primo*, les chercheurs en sciences de la vie et la nature le sont aussi – il suffit de penser à Pierre Joliot-Curie par exemple – et *secundo*, l'Université est tout autant politisée. Reverser les chercheurs du CNRS à l'Université ne réglait pas ce problème, si tant est que cela en soit un. Évidemment, chez certains décideurs ou membres de cabinet, il y avait une méfiance à l'égard des sciences sociales, qu'on retrouve en Grande-Bretagne et aux états-Unis. C'est le souvenir des événements de mai 1968, en France comme ailleurs. Mais l'argument de la « politisation » du CNRS était difficile à faire prévaloir. Et il agissait surtout le « microcosme » politique et universitaire. Il ne pesait pas bien lourd à côté du problème de de fond qu'est celui de la carrière et du statut des chercheurs.
- 63 **O. M.** : Cette « affaire Massenet » n'était-elle pas, finalement, une tempête dans un verre d'eau ?
- 64 **E. L.** : Cette affaire peut sembler anecdotique, et elle l'est d'une certaine manière puisque le rapport Massenet n'a eu aucune conséquence pratique, ni pour nous, ni pour les sciences de la nature. Sur l'ensemble des années 1970, l'affaire des hors statuts est certainement plus importante et a probablement davantage secoué la communauté que le rapport Massenet. C'est certain.
- 65 Mais, sur le moment, « l'affaire Massenet » n'était pas perçue comme anecdotique car, à la différence du rapport Hoffmann, Leontieff, Tajfel, la menace venait du plus haut niveau politique français : ce n'était pas des universitaires ou conseillers étrangers, ou des propositions émanant de personnalités peu en vue. C'était une politique envisagée par le Premier ministre lui-même. Les choses auraient pu rebondir, un peu plus tard, sous une autre forme. Mais le rapport Massenet est venu peu de temps avant l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République et l'arrivée des socialistes au pouvoir. La politique de recherche scientifique a pris une tout autre tournure et le rapport Massenet a été complètement oublié. Mais n'oublions pas que les questions qu'il posait, notamment celle du statut de chercheur à vie et celle de la mobilité entre l'enseignement supérieur et le CNRS, n'ont jamais été réglées. Elles sont toujours là, en arrière-plan...

## NOTES

1. Le Crédoc (Centre pour l'étude et l'observation des conditions de vie) a été créé en 1953 par Jacques Dumontier, administrateur de l'Insee et directeur adjoint de l'Insee.
  2. Sur l'histoire de l'Insee, voir : « *50 ans d'Insee* » ou *la conquête du chiffre*, Paris, Insee, 1996 ; Alain Desrosières, *La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris, 1993.
  3. Francis-Louis Closon a été directeur de l'Insee de 1946 à 1961.
  4. Sur l'histoire du CES, voir J.-C. Marcel, « Les avatars de l'héritage durkheimien. Une histoire de la sociologie en France (1920-1958) », thèse de doctorat « nouveau régime », université Paris I, 1997, ainsi que P. Vannier, « Un laboratoire pour la sociologie ? Le Centre d'études sociologiques (1946-1968) ou les débuts de la recherche sociologique en France », thèse de doctorat « nouveau régime », université Paris V, 1999.
  5. Howard Machin, « *The CNRS and Social Science Research in France* », in Edmond Lisle, Howard Machin, Sy Yasin, *Traversing the Crisis. The Social Sciences in Britain and France*, ESRC, Londres, 1984.
  6. Hubert Curien, directeur général du CNRS de 1969 à 1973.
  7. Il sera remplacé par Jean Pouilloux en 1977.
  8. Sur l'histoire de la sixième section de l'EPHE puis de l'EHESS, voir : Jacques Revel et Nathan Wachtel (dir.), *Une école pour les sciences sociales. De la VI<sup>e</sup> section à l'École des hautes études en sciences sociales*, Cerf, Paris, 1996. Sur la création de cette section de l'EPHE, voir Brigitte Mazon, *Aux origines de l'École des hautes études en sciences sociales. Le rôle du mécénat américain (1920-1960)*, Cerf, Paris, 1988.
  9. Après la Seconde Guerre mondiale et au moins jusqu'aux années 1950, il n'existe que 4 chaires de sociologie (au sens large) dont seulement 2 à Paris. Voir G. Weisz, « L'idéologie républicaine et les sciences sociales. Les durkheimiens et la chaire d'histoire d'économie sociale à la Sorbonne », *Revue française de sociologie*, 20 (1), 1979, p. 83-112.
  10. Commissariat général du Plan, *Rapport de la commission Recherche*, chapitre IV : « Sciences de l'homme et aménagements », La Documentation française, Paris, 1976, p. 245, voir document ci-contre.
  11. Pierre Aigrain, né en 1924, physicien, professeur des universités, fut également membre de la DGRST et directeur de l'enseignement supérieur.
  12. François Kourilsky, directeur général de 1988 à 1994.
- #Notes#
13. Michel Massenet, né en 1925, élève de l'Ena (1949-1951) ; auditeur au Conseil d'État (1952) ; conseiller technique au cabinet de Robert Schuman (1955) ; maître des requêtes au Conseil d'État (1957) ; conseiller technique au cabinet de Jacques Soustelle, ministre de l'Information (juillet 1958-janvier 1959) ; délégué à l'action sociale pour les Français musulmans d'Algérie en métropole (janvier 1959) ; délégué à l'action sociale pour les travailleurs étrangers (1964) ; directeur de la population et des migrations au ministère des Affaires sociales (1966) ; directeur général de l'administration et de la fonction publique au secrétariat général du gouvernement (1971).
  14. Lettre de mission du Premier ministre, datée du 26 juillet 1978, à Michel Massenet, voir document ci-dessous.
  15. Lettre de mission du Premier ministre, datée du 26 juillet 1978, à Michel Massenet, p. 1.

16. Rapport sur l'emploi scientifique, p. 85.

17. *Idem.*

18. Sur les actions thématiques programmées (ATP), voir *La Revue pour l'histoire du CNRS*, « Le CNRS et Hubert Curien », n° 1, novembre 1999, p. 76-77.

19. *Committee for Scientific and Technological Policy. Social Science Policy*. France, OECD, septembre 1974.

20. Charles Debbasch était conseiller scientifique du président. Juriste, il était à l'origine de la création de l'université Aix-Marseille III en 1969.

21. Né en 1934, Jean-Claude Casanova, directeur d'études à la FNSP et professeur de sciences économiques à l'IEP de Paris, était conseiller de Raymond Barre à Matignon (1976-1981).

---

## INDEX

**Mots-clés** : CNRS, sciences sociales, sciences humaines, Edmond Lisle, sociologie

## AUTEUR

### EDMOND LISLE

Edmond Lisle, Master of Arts (Oxford), docteur ès sciences économiques de la faculté de droit et des sciences économiques de Paris en 1965, a été, entre autres, directeur adjoint (1956-1967) puis directeur (1967-1974) du Crédoc ; fondateur et secrétaire général du Centre de recherche économique sur l'épargne (1962-1974) ; professeur associé à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne (1968-1974) ; directeur de recherche au CNRS (1972-1996) ; docteur ès science honoris causa (Bristol) ; directeur scientifique au CNRS (1974-1981) et directeur du programme Chine de ParisTech.